



Réunion du :	Mercredi 18 février 26
A :	Téléphonique
Président :	Jean-Pierre Cretenet
Présents :	Jean-Michel Guyonvernier - Victor Nigro.

En raison des conditions météorologiques et de l'état des terrains de pratique du football lors des 21 et 22 février 2026, la commission décide que les clubs ayant été préalablement désignés recevant au titre des challenges ou coupes U18-U15 AESIO devront impérativement informer le district (par mail officiel) pour le vendredi 20 février 2026 à 10 h 00, délai de rigueur, si leur terrain est impraticable.

Les lieux de rencontres seront automatiquement inversés si le terrain de l'adversaire peut recevoir le match.

Cette décision de la commission est prise en vertu de l'article 12 du règlement régissant les trophées et coupes AESIO.

Décision motivée par le resserrement du calendrier sportif.

Président de Séance,
Jean-Pierre Cretenet